



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 30 octobre 2020, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale,
- Participation aux frais du personnel station service et de lavage de Bourth,
- Éclairage public la nuit,
- Avenant de transfert du marché public - accord -cadre: fourniture de carburants pour la station-service,
- Épicerie Bourthoise: proposition d'achat par Mme POSNIC Bettina,
- Contrats d'assurance des risques statutaires,
- Convention de mise à disposition d'un équipement sportif à l'association sportive Bourthoise,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 23 octobre 2020

Le Maire




Sébastien OUESSET